

COMMUNE DE ST BAUDILLE DE LA TOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 mai 2025

APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

Lydie BERGER BY - Denis THOLLON - Isabelle FRACHETTE - Gilles BOURGEY - Christophe BEAUD - Bernard LIONNET - Laurent MURILLON - Ludivine POUSSEREAU - Frédéric ROSTAING - Martial BONNAVENT- Jennifer MOLY - Valérie Mayet - Yvette DEPIERRE - Laurent RHONE

Absents excusés : Julien MALLAND

Secrétaire de séance : Isabelle FRACHETTE

Début de la séance à 20h30

Validation du compte-rendu du conseil du 9 avril 2025

Voté à l'unanimité des présents

TARIFICATION FERME DES DAMES

Point annulé

TARIFICATION PARTICULIERE FERME DES DAMES

Des clients avaient réservé le week-end du 3 au 5 juillet 2026 avec une tarification réduite. Suite à une annulation et afin de permettre à la commune de disposer du site ce week-end-là, il est proposé de louer à ces clients le week-end du 24 au 26 juillet 2026 avec une tarification basse saison, soit 3760€.

Voté à l'unanimité

TARIFICATION CANTINE/GARDERIE 2025/2026

Point reporté

ADHESION A MUSHROOM, L'OUTIL DE GESTION DES INSCRIPTIONS AUX SERVICES FAMILLES PROPOSE PAR LA CCBD

M. le Maire propose d'adhérer à un outil de gestion des inscriptions pour la cantine et la garderie. La Communauté de communes a lancé un appel d'offre et propose d'adhérer à Mushroom.

Le tarif est de 650€ la première année, 750€ les années suivantes avec engagement sur 3 ans.

Voté à l'unanimité

MISE EN PLACE DE @CTES : TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ET/OU AU CONTROLE BUDGETAIRE

Actuellement, le transfert des actes administratifs s'effectue par voie postale.

Afin de dématérialiser cette opération, M. le Maire propose d'autoriser la collectivité à recourir à la télétransmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

Pour cela M. le maire demande l'autorisation de :

- recourir à la télétransmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité.
- signer le marché avec l'opérateur de télétransmission ou l'opérateur de mutualisation.

- signer la future convention avec le représentant de l'État dans le département.

Voté à l'unanimité

MARCHE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG

La commune porte un projet d'aménagement du centre-bourg. Pour ce faire, une consultation a été lancée et deux entreprises ont répondu. Après analyse des offres, M. le Maire propose de retenir l'entreprise GONIN SAS TP pour les montants suivants :

- Sécurisation de la Rue du Figuier : 98 266,40€ HT
- Modification de la circulation Place du Souvenir : 181 096,85€ HT
- Assainissement rue de la Bise : 47504€ HT
- Aménagement du Parvis de l'église : 67331,95€ HT

Montant total de l'opération : 394 199,20€ HT

Voté à l'unanimité

CONVENTION MARAIS DU GUA

Le département de l'Isère assure la gestion de l'Espace naturel sensible de l'étang de Lemps. Dans le cadre du plan de gestion du site, ils souhaitent mener des actions au sein du marais du Gua, propriété communale. M. le Maire précise que ces actions ont été validées par l'ACCA de St Baudille de la Tour. Ces actions seront prises en charge financièrement par le Département.

M. le Maire demande l'autorisation de signer la convention présentée.

Voté à l'unanimité

TRAVAUX JEUX DE BOULES.

Une consultation a été lancée afin de rénover les jeux de boules. Deux entreprises ont répondu :

FAF TP : 5005€ HT

Bordel TP : 5600€ HT

M. le Maire propose de retenir l'entreprise FAF TP

Voté à l'unanimité

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES TERRAIN MULTISPORTS

Des travaux complémentaires ont été nécessaires lors de la création de la plateforme du terrain multisports.

Des bordures en mauvais état ont été changées pour un montant de 1560€ HT et de la terre de mauvaise qualité a dû être évacuée en décharge plutôt que stocker pour des travaux ultérieurs pour un montant de 1472€ HT.

Coût total : 3032€ HT.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses :

Ordre du jour clôturé à 22h09.